

### Pétrole

Quatrièmement, nous devrions accélérer les projets de mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabasca et du pétrole lourd de la région du Cold Lake en Saskatchewan. Je ne suis pas d'accord avec le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui, l'an dernier, voulait qu'on construise une usine par année. A mon avis, ce serait peu judicieux. Par contre, nous pourrions en construire une tous les deux ou trois ans dans la région des sables bitumineux de l'Athabasca.

Il est possible d'exploiter le pétrole lourd du Nord de la Saskatchewan quand la technologie nécessaire aura été assurée. A mon avis, ce pourrait être une entreprise publique par l'intermédiaire de laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux, conjointement ou séparément, exploiteraient nos ressources pétrolières; celles-ci appartiendraient alors aux Canadiens, ou aux citoyens de l'Alberta ou de la Saskatchewan, qui en auraient le contrôle.

Aujourd'hui, dans presque tous les pays du monde, sauf au Canada et aux États-Unis, le gouvernement intervient, prend en main l'industrie pétrolière et crée des sociétés nationales de pétrole chargées d'exploiter leurs ressources. La plupart de ces pays reconnaissent que la situation actuelle les contraint à considérer le pétrole et le gaz naturel comme des services d'utilité publique. L'énergie a trop d'importance pour la laisser aux flibustiers internationaux. Dans un discours prononcé au club Sierra, Robert Macaulay avait fait un commentaire que j'aimerais citer. Le voici:

Le marché public ne devrait pas établir le prix de l'énergie. Il met l'accent sur les avantages à court terme, sur les profits surtout, plutôt que sur les besoins à long terme de la société. Ceux qui ne voudront pas abandonner le concept du marché s'attireront de gros ennuis.

J'aimerais vous dire que lorsqu'un conservateur devient réellement convaincu que la nationalisation sert les intérêts de la population, il a le courage de le dire. Un ancien ministre du cabinet de l'Ontario qui vient d'une province qui nous a donné Adam Beck et l'Hydro-Ontario avait adopté cette attitude louable. J'aimerais que mes amis libéraux se montrent aussi courageux lorsqu'il s'agit du contrôle par l'État de la production de pétrole et de gaz naturel.

Nous aurons l'occasion, lorsque le ministre nous présentera le bill sur Pétro-Canada, de nous rendre compte s'il s'agit là d'une mesure simplement superficielle ou d'un effort réel pour assurer un certain contrôle de l'État sur l'exploitation du pétrole dans notre pays. J'exhorte le gouvernement à envisager la possibilité de s'intéresser aux sables pétrolifères de l'Athabasca et à la région nord de la Saskatchewan.

Cinquièmement, si le gouvernement n'est pas prêt à aller établir des usines dans les gisements de pétrole de l'Athabasca, du moins devrions-nous accepter, me semble-t-il, comme je l'ai dit au ministre durant la période des questions, d'assumer la partie du projet, c'est-à-dire la construction d'une usine d'un milliard de dollars dans les sables pétrolifères de l'Athabasca, à laquelle l'associé de la Shell Canada a renoncé. L'associé américain, la société Shell Explorer de Houston, au Texas, a décidé de se retirer de l'entreprise parce que le gouvernement—et je l'en félicite—a refusé d'accepter que le pétrole raffiné par la société dans ces installations puisse sortir du pays. Ainsi nous n'aurions exercé aucun contrôle sur la conservation de notre pétrole au Canada. La société exigeait également des allègements fiscaux très considérables. Je félicite le gouvernement d'avoir refusé.

La Shell Explorer se retire donc et cédera ses actions à quelqu'un d'autre. Voilà une occasion en or pour le minis-

tre et le gouvernement du Canada de s'implanter dans cette entreprise et d'acquérir les actions de la Shell Explorer. Cela donnerait au gouvernement une participation de 50 p. 100 dans cette entreprise d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca et cela donnerait aux Canadiens la chance de participer à l'exploitation de ces richesses. L'un des avantages de cette participation, c'est que le gouvernement n'aurait pas le problème de devoir se présenter devant le gouvernement albertain pour obtenir une licence ou un permis. La licence et le permis sont déjà accordés, les plans sont dressés, les installations techniques sont construites et les opérations sont prêtes à commencer en 1976.

Le gouvernement, soit par l'entremise de la société nationale des pétroles soit par celle de la Corporation de développement du Canada, devrait devenir un associé à 50 p. 100 dans cette entreprise. J'espère que le gouvernement saisira cette occasion afin que cette très importante exploitation de ces dernières grandes ressources dont nous soyons assurés ne nous glisse pas entre les mains pour passer dans celles des sociétés multinationales. Monsieur l'Orateur, je vois que vous êtes sur le point de vous lever. Il est 5 heures et, sauf erreur, nous allons passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Comme nous n'allons pas traiter de ce sujet ce soir, puis-je proposer l'ajournement du débat?

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** Je remercie le député. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

**M. Foster:** Monsieur l'Orateur, il y a eu consultation. Il a été entendu, de façon générale, que nous passerions du bill S-11, qui devait normalement être étudié aujourd'hui, au bill C-206 inscrit au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre de reporter le bill inscrit au nom du député?

**Des voix:** D'accord.

● (1700)

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** Comme il n'y a pas d'avis de motion portant production de documents aujourd'hui, nous passeront aux bills publics.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

### LA LOI SUR LES ENQUÊTES

#### MODIFICATIONS RELATIVES AUX RAPPORTS DE COMMISSIONS

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest)** propose: Que le bill C-206, tendant à modifier la loi sur les enquêtes (publication des rapports), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.